



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

N° WM-004-E03, 07.02.2016

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit	Fils Aluminium et alliages 1050-1090-1450-4043-4047-5183-5754-5356
Nom du fabricant	Tous les fils de l'EN 573-3
Nom du distributeur	MIG WELD WELD°X 33 (0)2.40.91.34.11 ZI de brais 44600 ST NAZAIRE France info@weldx.com
En cas d'urgence	INRS 33 (0)1.45.42.59.59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Risque à l'utilisation en soudage

Chaleur	Des projections de métal en fusion peuvent provoquer des brûlures.
Rayonnements	Radiations UV, IR. Le rayonnement de l'arc peut causer de sérieux dommages aux yeux et à la peau.
Fumées	Formation de fumées dangereuses lors de l'utilisation. L'inhalation de fumées de soudage peut irriter les voies respiratoires. Toux. Une inhalation excessive ou prolongée des fumées peut provoquer la fièvre des fumées métalliques.
Electricité	Les chocs électriques peuvent tuer
Champ magnétiques	Les personnes portant un simulateur cardiaque ou pacemaker ne doivent pas s'approcher des opérations de soudage ou découpage avant d'avoir consulté un médecin.
Bruit	Le bruit généré par le générateur de soudage peut endommager le système auditif.

3 – COMPOSITIONS ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux mais contient des composants dangereux.

Ingrédients	% poids	N° CAS	N° EINICS	Classification
Silicium	≤ 14	7440-21-3	231-130-8	
Manganese	≤ 2	7439-96-5	231-105-1	
Cuivre	≤ 6	7440-50-8	238-159-6	
Aluminium	> 85	7429-90-5	231-072-3	
Magnésium	≤ 7	7439-95-4	231-104-6	
Chrome	< 1	7440-47-3	215-157-5	
Fer	≤ 1	7439-89-6	231-096-4	
Zinc	≤ 1	7440-90-5	231-175-3	
Zirconium	≤ 1	7440-67-7	231-176-9	
Titane	≤ 1	7440-32-6	231-142-3	

On peut éventuellement trouver d'autres éléments, mais ceux-ci ne présentent pas de danger pour la santé, ou se situent à des taux de concentration trop bas pour être classés comme dangereux et ne sont pas soumis à des limites d'exposition reconnues.



N° WM-004-E03, 07.02.2016

4 – PREMIERS SECOURS

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à l'eau. Après un coup d'arc, appeler un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Prévention	Les étincelles et les scories de soudage peuvent provoquer un incendie.
Moyen d'extinction	Poudre –Eau
Protection en cas d'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Mesures après fuite/épandage	Balayer ou pelleter dans des containers de rejet adéquats.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage	Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Manipulation	Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de fumées. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs.
Protections des mains	Gants de soudage
Protection de la peau	Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
Protection des yeux	Utiliser un masque de protection pourvu de verres filtrants appropriés. Interdiction de porter des verres de contact.



N° WM-004-E03, 07.02.2016

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Limite d'expositions d'exposition professionnelle

Ingrédients	N° CAS	Valeur limite (8hrs)	
Manganese	7439-96-5	5 mg/m ³	
Silicon	7440-21-3	10 mg/m ³	
Fer	7439-89-6	10 mg/m ³	
Aluminium	7429-90-5	5 mg/m ³	
Magnesium	7439-95-4	10 mg/m ³	
Fluorides	7783-48-4	2.5 mg/m ³	
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m ³	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	fil solide
Couleur	gris métallique
Odeur	inodore
Ph	non applicable
Temp. de fusion	1370°C – 1520°C
Point éclair	non applicable
Explosivité	non applicable
Masse volumique	7.7 - 8.1 kg/m ³
Solubilité	non applicable

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable dans les conditions normales (<300°C)
Matières à éviter	Le contact avec des substances chimiques telles que les acides pourrait provoquer la formation de gaz.
Produits de décomposition dangereux	Formation de fumées dangereuses lors de l'utilisation. Les fumées de soudage sont classées cancérigènes par le CIRC : groupe 2B suspecté cancérigène. Les gaz produits peuvent inclure des oxydes de carbone, d'azote et de l'ozone.
Fiche d'information sur les fumées	Selon le procédé de soudage, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. Ces produits dangereux peuvent provenir de réactions ou de l'oxydation des composants listés dans la section 3 ou de ceux du métal de base
Taux d'émission de fumées	La quantité de fumée générées varie en fonction des paramètres de soudage et du diamètre du consommable. Se référer aux limites d'expositions nationales applicables.
Analyse des fumées	Les fumées de ce fil fourré contiennent des éléments chimiques de la section 8.
Autres informations	En cas de travaux effectués sur des pièces revêtues d'enduits tels que : lubrifiant, solvant, peinture, graisse, etc ... Les produits de décomposition thermique ou photochimique de ces éléments s'ajoutent aux poussières et fumées émises par la fusion du produit de soudage. Faire une étude de poste, se référer au document « Health and Safety in Welding » (IIS/IIW).



N° WM-004-E03, 07.01.2016

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicité	Le produit ou ses émissions peuvent induire une réaction d'allergie ou de sensibilisation et aggraver des maladies systémiques préexistantes.
Toxicité aigüe	L'inhalation de fumées de soudage peut irriter les voies respiratoires. Nausées. Fièvre. Vertige. Irritation des yeux.
Toxicité chronique	Une surexposition aux fumées de soudage peut provoquer : Maladies pulmonaires/ bronchitiques et/ou causer des difficultés respiratoires.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistence	Produit stable ne se décomposant pas dans un milieu naturel. Mais éviter le rejet dans l'environnement, les eaux de surface et dans les égouts.
-------------	---

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets Détruire conformément aux règlements locaux/nationaux en vigueur.
N° de déchet industriel 12 01 13 / 16 01 18 / 12 01 02

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/ADN/IMDG/IATA Non réglementé

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aucune

16 – AUTRES INFORMATIONS

Avertissement	Les fumées et gaz émis en soudage peuvent être dangereux. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Directive 2002/95/CE (ROHS)	Peut être utilisé dans la fabrication d'équipements électriques.
Conseils relatifs à la formation	S'assurer que l'utilisateur connaît les dangers potentiels ainsi que les mesures à prendre en cas d'accidents ou autres éventualités urgentes.
Utilisations recommandées et restrictions	Contactez votre fournisseur en cas de doute.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) N° 1907/2006 du parlement européen.

Dénégation de responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de cette fiche. L'utilisateur doit s'assurer que les informations sont applicables et exhaustives pour son propre usage. Le produit ne doit pas être utilisé pour une application non prévue, dans ce cas notre responsabilité ne serait pas engagée. L'utilisateur est tenu de respecter les exigences en matière d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement prévues par les lois en vigueur. Cette fiche annule et remplace les précédentes éditions.